

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'AIN TEMOUCHENT
DAIRA DE HAMMAM BOU HADJAR
COMMUNE DE HASSASNA
N°:....../2025/BM/OS

.AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 Du 02 dhou el hidja 1946 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.

Le Président de l'assemblée populaire communale de Hassasna, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis D'appel D'offres Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 02/2025 En date du 01/10/2025 Concernant le marché cité ci-dessous:

« Revêtement En Béton Bitumineux + Eclairage Public Cité (52+59) Logts Commune De Hassasna »

Et après analyse et évaluation des offre effectuer le 08.10.2025 selon les critères de choix figurants dans le cahier des charges, les projets est attribué provisoirement a l'entreprise suivante :

N°	Soumissionnaire	Identification fiscale	Montant de l'offre	Délai	Critère de
	retenu			d'exécution	choix
01	ETPBH CHAIB Ali CITE 204 LOGTS URBAT AIN TEMOUCHENT	173460101618183	30.001.160.00 DA	Trois (03) Mois	Qualifié technique, moins disant

Conformément à l'article 39 de la loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 Correspondant au 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives et Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics, les soumissionnaires contestants le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours. Dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans les quotidiens nationaux auprès de la commission des marchés, commune de HASSASNA.

rana.	hassasna l					
		Le Pr	ésidei	n ae	I'A.P	.∪.